



INCINÉRATION DE DÉCHETS PLASTIQUES

Depuis de nombreuses années, des dispositifs permettant de récolter et de recycler un maximum de déchets plastiques ont été mis en place par les autorités et les commerçants. On entend par là les containers permettant de récolter les bouteilles de PET, les emballages de lait, de produits cosmétiques et de lavages.

Comme il reste toutefois encore beaucoup de travail pour trouver des solutions de revalorisation des différents autres types de plastique, les ménages se trouvent dans l'obligation de les jeter dans les poubelles qui sont ensuite incinérées dans les usines prévues à cet effet.

Même si aujourd'hui tout un chacun convient qu'il faut œuvrer ensemble pour l'environnement, certains habitants brûlent encore leurs déchets plastiques dans leur cheminée, leur poêle ou à ciel ouvert. Cette pratique est totalement interdite et condamnable, car elle nuit à la santé et à l'environnement.

Un article disponible sur le site du Programme pour l'environnement de l'ONU (« Les interdictions relatives aux sacs en plastique peuvent contribuer à réduire les émanations toxiques ») en rappelle les conséquences :

- Dégagement d'odeurs pouvant causer une sensation d'étouffement
- Pollution atmosphérique par la libération de gaz toxiques qui constitue une menace pour la végétation ainsi que pour la santé des êtres humains et des animaux.

L'article complet est disponible sous: www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/les-interdictions-relatives-aux-sacs-en-plastique-peuvent-contribuer.



ÉNERGIE

WATTS, KILOWATTS, KILOWATTHEURES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dans le contexte actuel de tension en approvisionnement énergétique, il est important de comprendre les enjeux liés à notre consommation. Nous proposerons donc régulièrement dans cette page des éléments notamment issus du site web www.energie-environnement.ch permettant de comprendre et d'identifier nos différentes consommations.

Le watt (W) et le kilowatt (kW) sont des unités de puissance ; 1'000 W = 1kW. Elles représentent la « force » d'un appareil électrique. Par exemple un émetteur wifi récent a une puissance d'environ 10 W.

Le wattheure (Wh) et le kilowattheure (kWh) sont des unités de quantité d'énergie. 1 kWh représente l'énergie consommée par un appareil de 1'000 W qui fonctionne pendant 1 heure. Par exemple, le routeur wifi de 10 W qui fonctionne pendant 24h va consommer une énergie de 10 W x 24 h = 240 Wh = 0.24 kWh.

Quelques ordres de grandeur: avec 1 kWh, un vélo électrique peut parcourir en moyenne 100 km, une voiture électrique environ 5 km. Un cycle de lave-linge consomme environ 0.5 kWh

Le kilowattheure est une unité qui est aussi utilisée pour des formes d'énergie autres que l'électricité. Pour la chaleur par exemple, la combustion d'un litre de mazout produira un maximum de 10 kWh d'énergie et un kilo de bois produira environ 4 kWh.

Le prochain article donnera un aperçu de l'approvisionnement et de la consommation électrique à l'échelle de la Suisse. •

avis officiels

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

COLLÈGE DE MÔTIERS

Depuis quelques années, le collège de Môtiers connaît une augmentation de ses effectifs. Pour preuve, à ce jour, ce ne sont pas moins de 83 élèves qui composent les 5 classes de la 1^{re} à la 6^e année, et, si l'on en croit les statistiques, ils seront 90 dans deux ans. C'est l'une des raisons qui ont conduit les autorités à considérer la construction d'un parascolaire dans le hangar des pompiers, projet dont le commencement se fait attendre mais qui permettra une utilisation plus efficiente du collège pour ce nombre d'élèves toujours croissant.

À noter encore que depuis la rentrée d'août, les cinq premiers niveaux bénéficient du programme PRIMA et reçoivent donc un enseignement de l'allemand par immersion. •



DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO: NATHALIE BURI BEELER, LÉA ROBERT-TISSOT, DOMINIQUE AUDERSET, SYLVIANE MATTSSON, CHRISTINE CURRIT, AUDE BERTHOUD ET JEANNE MARIE PIPOZ BURKHALTER.

© TAM BERGER (16/24)



ANNONCES

AVIS DE RECRUTEMENT 2023 POUR LES COMMUNES DE VAL-DE-TRAVERS, DE LA CÔTE-AUX-FÉES ET DES VERRIÈRES

Les personnes valides (femmes et hommes dès 18 ans révolus) désirant être incorporées au sein du service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS) sont invitées à participer à la séance de recrutement qui aura lieu le jeudi 3 novembre 2022 à 19h30 à la caserne du SDIS, rue du Collège 20 à Fleurier.

Lors de cette soirée, vous serez informé-e en détail sur l'organisation du SDIS et de ses différentes activités.

Si vous ne pouvez pas assister à cette soirée, vous pouvez obtenir les renseignements et documents nécessaires auprès du dicastère de la protection de la population (Grand-Rue 38, 2108 Couvet, 032 886 43 40, ProtectionPopulation.VDT@ne.ch). Vous pouvez également consulter les sites www.sdis-valtra.ch et www.118-info.ch pour plus d'informations.

Le SDIS et la population du Val-de-Travers ont besoin de vous !

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc tous les lundis jusqu'au 31 octobre 2022, dans le hall d'espaceVAL à Couvet, Clos-Pury 15, de 17h30 à 18h30 et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Foire d'automne de Couvet, 28 octobre 2022 – Mesures à respecter

Un signal avec le texte « Interdiction générale de circuler à 2 km excepté gare Couvet et Creux du Van » sera installé en face des Six-Communes à Môtiers.

La fermeture de la place des Halles s'arrêtera au pont de la place des Halles, au pont à la rue du Preyél 3 et à hauteur de la vitrine de la boucherie Bohren.

L'avis de fermeture de la chaussée et l'arrêté de circulation sont disponibles sur www.vdt.ch/page/arretes



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Buttes – Les Sugits 21
Boveresse – Plan-ESSERT 1
Môtiers – Rue de l'Arnel 1

DATES LIMITE OPPOSITION

31 octobre 2022
31 octobre 2022
31 octobre 2022

EXTENSION DE LONGEREUSE: DÉBUT DES TRAVAUX RETARDÉ

Bien avancé dans la procédure de marchés publics qui récolte les offres des entreprises brigant les 34 lots de construction, le Conseil communal a dû prendre la décision de retarder le début des travaux de l'extension de Longereuse. En effet, avec plus de 85% des soumissions à sa disposition, l'Exécutif a fait le constat que le crédit de 8.6 millions de francs dont il dispose ne suffira pas à couvrir les dépenses. Notre règlement des finances stipule qu'il est interdit d'engager des dépenses si le dépassement est connu avant le début des travaux. Ainsi, le Conseil général sera sollicité pour un crédit supplémentaire, avant que les travaux ne puissent véritablement commencer, au tout début de l'année 2023 nous l'espérons. •

